

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2024

Le 6 septembre 2024, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 2 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

DEFOND Thérèse

FORET Clotilde

GIBERT Maryline

GOUTORBE TORRE Jeannine

MOREL Nathalie

PENT Damien

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024
- Démarches administratives pour le parc photovoltaïque
- Compensation défrichement
- Déplacement de l'ancienne chambre froide
- Régulation des charges et réflexion sur le chauffage des appartements impasse Henri Pourrat
- Réflexion sur la remontée de la compétence eau/assainissement à la communauté de communes
- Questions diverses

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Démarches administratives pour le parc photovoltaïque

La société Tenergy ne nous a pas encore présenté le projet de bail ; à sa réception, nous devons le faire valider par notre notaire.

Le conseil municipal choisit l'étude notariale de Saint Just en Chevalet et donne, à l'unanimité, pleins pouvoirs à M. le Maire pour signer le bail avec la centrale Orion 25 (après son approbation par le conseil municipal et par le notaire) ainsi que tous les documents relatifs à l'implantation du parc photovoltaïque au Limouzat.

Ordre du jour : Compensation défrichement

Le défrichement prévu sur les côtés sud et ouest du parc photovoltaïque doit donner lieu à une compensation d'un montant de 12 104 € au profit de la filière bois. Cette somme peut être versée à la commune si elle présente un projet chiffré et validé par la DDT d'ici le 30/09/2024. Sinon, elle sera attribuée au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois.

Ordre du jour : Déplacement de l'ancienne chambre froide

Le conseil municipal va se rapprocher de l'ACCA pour savoir si la chambre froide l'intéresse.

Ordre du jour : Régulation des charges et réflexion sur le chauffage des appartements impasse Henri Pourrat

En juin nous avons procédé comme chaque année à la régularisation des charges pour la période mai 2023 à mai 2024.

Le problème des charges du Près Du Ris : les charges payées par les locataires sont très loin de couvrir les dépenses de fioul.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la facture d'un montant de 543,70 € de régularisation pour les 2 locataires de l'impasse Henri Pourrat avec ajustements des charges pour un logement (ajustement non réalisé depuis plusieurs années malgré l'augmentation de l'énergie) afin d'éviter les factures de régularisation trop importantes les années à venir.

De plus, la municipalité s'engage à réaliser une étude et des travaux le plus rapidement possible (tout en étant vigilante sur les travaux réalisés) afin d'améliorer l'isolation du bâtiment et de réaliser un branchement indépendant pour les 2 logements pour une gestion plus simple et une consommation d'énergie plus juste pour chacun.

Ordre du jour : Réflexion sur la remontée de la compétence eau/assainissement à la communauté de communes

La loi Notre imposait la prise de compétence eau/assainissement par les communautés de communes à partir de 2018. Par dérogation, cette date a été reculée au 1^{er} janvier 2026.

Cette évolution doit se préparer dès maintenant.

La communauté de communes du Pays d'Urfé a demandé à un cabinet de conseil (KPMG) d'étudier les scénarios possibles.

- **Scénario 1** : la communauté de communes accepte de déléguer la gestion technique au SIVOM pour les 3 communes concernées mais demeure maîtresse des choix des travaux à réaliser et des prix à appliquer.
- **Scénario 2** : fusion des deux syndicats, SIVOM des Bois Noirs et de la Madeleine et du Syndicat des Eaux de La Bombarde.
- **Scénario 3** : gestion par la Roannaise de l'eau.

Considérant le prix de revient réel du mètre-cube d'eau potable et le coût réel de l'assainissement qui sont actuellement minorés grâce à une participation financière du budget communal et grâce à une mobilisation du personnel et du matériel communaux,

Considérant les travaux très importants à réaliser à Saint-Priest pour assurer à moyen terme une bonne qualité de l'eau distribuée,

Considérant les travaux conséquents à réaliser à court terme pour la séparation des réseaux d'eaux usées et des eaux pluviales, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le scénario 2.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**
Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La commune doit reverser 5 432 €.
- **Réunion de la Commission de suivi du site minier**

Vendredi 13 septembre à 9 h 30 à St-Priest (salle des fêtes). Elle aura pour objet la présentation de l'étude hydrogéologique

- **Travaux au stade et organisation de l'inauguration**

Les travaux au stade sont en voie d'achèvement. Inauguration prévue le 22 septembre 2024 à 10h30. La commission associations/animations se réunira pour cette organisation.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 4 octobre 2024 à 20h à la bibliothèque.
La séance est close à 23h15.

Le Président,

Le Secrétaire,